



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 mai 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

M. ALLAERT - M. AUDARD - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY -
M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT -
Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRESSAND - M. BRUYERE -
M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET -
M. DANIERE - M. DELATTE - Mme DELEBARRE - M. DESVIGNES -
M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAI - M. DUBOIS - M. DUPIRE -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. -
M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER -
M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON -
Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. PETITJEAN -
M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY -
Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT

Membres absents :

Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BOURNY - M. BRENOT - M. BRIOT -
Mme DARCIAUX - M. ETIEVANT - M. MILLOT (pouvoir à M. GILLOT G.) -
M. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - M. OBRIOT (pouvoir à M. PILLIEN) -
M. PARIS - M. PERRIN - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY)

OBJET : TRANSPORTS - Convention de délégation du service public de transport urbain - Avenant n°8.

La convention du 23 décembre 2002, portant sur la délégation du service public de transport urbain, comporte une annexe 5 intitulée "programme d'investissement de référence" qui établit des liens contractuels entre la STRD, filiale de KEOLIS, gestionnaire du réseau DIVIA, et la Communauté.

L'article 16 de cette convention prévoit un réexamen des conditions financières dans le cas d'une décision de la Communauté de modifier le plan d'investissement de référence.

Depuis la mise en place du nouveau réseau DIVIA, on constate principalement sur les Lianes une fréquentation renforcée en heures de pointe. A cette situation, il doit être répondu par la mise à disposition d'une offre suffisante en véhicules adaptés pour pouvoir apporter aux usagers de bonnes conditions de transport.

Afin de répondre à cette nouvelle situation insuffisamment prévue par le délégataire dans son offre, la Communauté vient tout récemment de passer commande au titre de l'année 2005, de 6 bus articulés GNV et de 3 autobus standards GNV, en remplacement du programme initial de 12 autobus standards GNV, tel que prévu dans le programme d'investissement 2003/2008 en matériel roulant arrêté au 1^{er} janvier 2003.

Ce programme d'investissement de référence doit donc être modifié.

Par ailleurs, il serait aussi mis à jour pour tenir compte :

- des crédits inscrits au budget annexe des transports 2005 : acquisition de 3 minibus électriques pour la navette Diviaciti, accélération du programme d'équipement des autobus en vidéosurveillance,...
- des aménagements et travaux au dépôt qui ne sont plus ceux prévus initialement car l'option retenue est le financement de la station de compression GNV par le fournisseur du gaz,
- de rubriques budgétaires correspondant à des équipements désormais regroupés sous la rubrique "système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs".

La Communauté et la STRD ont convenu de ne pas changer les modalités financières de la convention de délégation à l'occasion de l'adoption du nouveau plan d'investissement de référence.

Vu l'avis de la Commission,
Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** l'avenant n°8 à la convention de délégation passée entre la Communauté et KEOLIS en date du 23 décembre 2002 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents utiles à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **17 MAI 2005**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 MAI 2005



VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 12 MAI 2005

ANNEXE RAPPORT N°33

DIJON, le : 17 MAI 2005

LE PRÉSIDENT,



COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

**A CONTRIBUTION FINANCIÈRE FORFAITAIRE
POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN

Déposé le :

18 MAI 2005



AVENANT N° 8

à la Convention du 23 décembre 2002

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Communauté de l'agglomération Dijonnaise représentée par son Président,
Monsieur François REBSAMEN, agissant en application de la délibération du Conseil
Communautaire en date du 12 Mai 2005,

ci-après dénommée " l'autorité organisatrice "

ET

KEOLIS, ayant son siège social 9 Rue Caumartin 75320 PARIS Cedex 09, agissant tant
pour elle-même qu'au nom et pour le compte de sa filiale exploitante - la Société
des Transports de la Région Dijonnaise (STRD) - qu'elle charge de l'exécution du
présent avenant et dont elle se porte garante, représentée par son Président
Directeur Général Monsieur Michel BLEITRACH,

ci-après dénommée " le délégataire "

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

OBJET DU PRESENT AVENANT :

Le présent avenant a pour objet :

- de constater la modification du plan d'investissement prévu en annexe 5 de la convention initiale.

Article 1 : Nouveau plan d'investissement

Conformément à l'article 9 de la convention du 23 décembre 2002, l'Autorité Organisatrice réalise les investissements nécessaires à l'exploitation du réseau de transport public et les met à disposition du délégataire. Ces investissements sont récapitulés en annexe 5 de la convention.

Afin de mieux répondre aux besoins notamment en matière de gestion de parc (répartition entre autobus articulés et autobus standards et âge moyen par famille), le plan d'investissement initialement prévu est modifié sur la période restante de la convention :

30 autobus articulés roulant au GNV sont prévus sur la période budgétaire 2005 à 2008.
(au lieu de 6 prévus initialement)

17 autobus standards roulant au GNV sont prévus sur la même période.
(au lieu de 42 prévus initialement)

Par ailleurs, les investissements prévus pour l'extension du système de distribution du GNV deviennent sans objet compte tenu du changement d'option dans le financement de la station GNV. (Financement de la station assuré par le fournisseur de gaz.)

De plus, plusieurs postes correspondant à différents sous-systèmes ont été regroupés sous la rubrique "système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs".

L'annexe jointe au présent avenant constitue la mise à jour annulant et remplaçant l'annexe 5 de la convention initiale. Elle est établie en euros constants 2002.

Article 2 : conditions financières

L'autorité organisatrice et le délégataire conviennent de rester aux mêmes conditions financières d'exécution de la convention de délégation.

Article 3 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention du 23 Décembre 2002 demeurent sans changement.

Fait à DIJON, le

Pour le délégataire

Pour l'autorité organisatrice

Michel BLEITRACH

François REBSAMEN



Conseil du : 12 MAI 2005
 DIJON, le : 17 MAI 2005

Déposé le :

18 MAI 2005

ANNEXE 5 modifiée

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE REFERENCE

Le présent document annule et remplace l'annexe 5 initiale de la convention et définit, conformément à son article 9.1, le nouveau programme d'investissement de référence

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2005/2008 (hors travaux de voirie et signalisation)

(€ hors taxes constants 2002)	2005	2006	2007	2008
-------------------------------	------	------	------	------

MATERIEL ROULANT GNV				
GNV				
Acquisition matériel roulant standard GNV (vidéo-surveillance et climatisation incluses)				
Prix Unitaire	265 000	265 000	265 000	265 000
nombre	3	4	4	6
Valeur	795 000	1 060 000	1 060 000	1 590 000
GNV				
Acquisition matériel roulant articulé GNV (vidéo-surveillance et climatisation incluses)				
Prix Unitaire	363 000	363 000	363 000	363 000
nombre	12	6	6	6
Valeur	4 356 000	2 178 000	2 178 000	2 178 000
TOTAL MATERIEL ROULANT GNV (valeur en € H.T.)	5 151 000	3 238 000	3 238 000	3 768 000

Véhicules TPMR				
Prix Unitaire	40 000	40 000	40 000	40 000
nombre	3	0	0	0
Valeur	120 000	0	0	0
Minibus électriques				
Prix Unitaire	119 000	119 000	119 000	119 000
nombre	3	0	0	0
Valeur	357 000	0	0	0

Total matériel roulant d'exploitation HT	5 628 000	3 238 000	3 238 000	3 768 000
Hors dotation supplémentaire de 6 bus articulés	3 450 000			

Véhicules de service				
Prix Unitaire	14 300	20 000	20 000	20 000
nombre	5	4	4	4
Valeur	71 500	80 000	80 000	80 000

Sous-total page 1 :	5 628 000	3 238 000	3 238 000	3 768 000
----------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2005/2008 (hors travaux de voirie et signalisation)

(€ hors taxes constants 2002)	2005	2006	2007	2008
EXTENSION ou RENOUELEMENT de MATERIELS EMBARQUES				
Oblitérateurs (si montée porte avant)	39 600		45 000	45 000
Systèmes Vidéosurveillance	486 900	320 000		
Radiotéléphones autobus	426 800			
total	953 300	320 000	45 000	45 000
EQUIPEMENTS RESEAU				
Poteaux d'arrêts et mobilier urbain	39 600	50 000	50 000	50 000
Sanitaires	63 300			
total	102 900	50 000	50 000	50 000
OUTILLAGES et MATERIELS				
Outillages et matériels d'atelier	16 600	25 000	25 000	25 000
Levage atelier (renouvellement)	16 600	25 000	25 000	25 000
total	33 200	50 000	50 000	50 000
AUTRES PETITS EQUIPEMENTS				
Mobiliers et matériels de bureau		20 000	20 000	20 000
Renouvellement matériel informatique		25 000	25 000	25 000
total	0	45 000	45 000	45 000
AMENAGEMENTS DEPOT & TRAVAUX BATIMENTS				
Restauration, réfection bâtiments, travaux divers	44 300	193 000	251 000	191 000
Sécurisation dépôt	44 300			
Rénovation locaux miroir	30 100			
Protection de l'environnement		45 000		
total	118 700	238 000	251 000	191 000
INSTALLATIONS TECHNIQUES & INFORMATIQUE				
Renouvellement systèmes informatiques		15 000	15 000	15 000
SAE IV (système aide exploit et info voyageurs)		590 000	590 000	0
Si compatibilité avec le système de localisation NAVOCAP	665 000			
Hastus évolution version 5.12	40 000			
Renouvellement des automats de dépôt & de distribution conducteur	174 000			
Automat de distribution coupons clientèle	43 000			12 000
Téléphonie autocom		57 000		
total	922 000	662 000	605 000	27 000
Sous-total page 2 :	2 130 100	1 365 000	1 046 000	408 000
Total général HT :	7 758 100	4 603 000	4 284 000	4 176 000
soit en TTC :	9 279 000	5 505 000	5 124 000	4 994 000

ocal Settings\Temporary Internet Files\OLK37\ANNEXE 5 Révisée -Plan d'investissement Val 2002.xls]Simulation d'age moyen

**Simulation de l'age moyen
Plan d'investissement révisé en 2005
(Valeur indicative)**

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Nbre de véhicules				
Autobus articulés :	93	97	97	97
Autobus standards :	116	116	116	116
	209	213	213	213
Age moyen				
Autobus articulés :	10,61	9,81	9,81	9,78
Autobus standards :	6,96	7,54	7,95	8,38
	8,59	8,58	8,80	9,02